

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet POSTE IMMO sur la commune principale de l'AIOT 52 Rue Georges Bonnac 33000 BORDEAUX.

La référence de votre dossier est A-3-QYW40WYEO et concerne une demande de type "une déclaration de cessation d'activité"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/06/2023 à 12h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de cessation d'activité**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **40320025600440**

Organisme : **QUALICONSULT SECURITE**

Fonction : **Chargé d'Affaires Maitrise des Risques HSE**

Personne morale

N° SIRET **42857913000108**

Raison sociale **POSTE IMMO**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

52 RUE GEORGES BONNAC

33000 BORDEAUX

Signataire

Qualité : **Gestionnaire du site**

Référent

Fonction : **Gestionnaire du site**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **POSTE IMMO**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

52 Rue Georges Bonnac

33000 BORDEAUX

X : 416627

Y : 6423408

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Cessation d'activité

Information concernant la cessation d'activité

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite (ou a exploité par la passé) déjà au moins :

- Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **Non**
- Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **Non**

Date de mise à l'arrêt de l'installation : **07/06/2023**

Il s'agit d'une : **Cessation partielle de l'activité**

Parcelles concernées par la cessation d'activité :

- Parcelle 1 : **Bordeaux 33800 (000 , KA , 0169)**

Rubriques des installations classées concernées par la cessation :

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Régime
2910	2910-A-2	Installation de combustion DC	

Mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site

Evacuation des produits dangereux et gestion des déchets présents sur le site, en précisant le calendrier prévisionnel :

La chaufferie, fonctionnant au gaz naturel, est située en toiture et est composée d'une Chaudière gaz inox à condensation de type Hoval UltraGas 1150D composée de deux chaudières UltraGas 550 d'une puissance de 495 kW chacune. Donc la chaufferie a une puissance totale de 990 kW. Le Groupe Electrogène, de la marque Perkins 2006TTAG, fonctionnant au fioul, se situe dans un local au niveau -2 et a été mis en service en octobre 2004. D'une puissance de 335 kW, il a une capacité de cuve de 12 m3 et une capacité de nourrice de 200 litres. Cependant, les deux installations de combustion sont non raccordables, donc considérées comme distinctes. L'activité de chaufferie continuera après la cessation, c'est une mise à jour du statut ICPE du site pour cette rubrique, pour laquelle le site n'est plus concerné.

Interdictions ou limitations d'accès au site, en précisant le calendrier prévisionnel :

Pour rappel, l'activité de chaufferie continuera après la cessation, c'est une mise à jour du statut ICPE du site pour cette rubrique.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion, en précisant le calendrier prévisionnel :

Pour rappel, l'activité de chaufferie continuera après la cessation, c'est une mise à jour du statut ICPE du site pour cette rubrique.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement, tenant compte d'un diagnostic proportionné aux enjeux, en précisant le calendrier :

Pour rappel, l'activité de chaufferie continuera après la cessation, c'est une mise à jour du statut ICPE du site pour cette rubrique.

Mesures destinées à placer les terrains de l'installation dans un état permettant un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Pour rappel, l'activité de chaufferie continuera après la cessation, c'est une mise à jour du statut ICPE du site pour cette rubrique.

Autres mesures prises ou prévues pour supprimer les dangers et inconvénients pour les terrains voisins non concernés par la cessation d'activité

Pour rappel, l'activité de chaufferie continuera après la cessation, c'est une mise à jour du statut ICPE du site pour cette rubrique.

Une attestation de mise en sécurité pour cette cessation d'activité est-elle disponible ? **Non**

Engagement du déclarant

Je confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme

Je m'engage à déposer l'attestation de mise en sécurité, compte tenu des rubriques concernées par la cessation d'activité, conformément à l'article R. 512-66-1 du code de l'environnement.

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat de dépôt d'une téléprocédure D ICPE (003).pdf